



Syndicat National **Force Ouvrière**
des Finances Publiques
Section des Côtes d'Armor

Téléphone/Fax : 02.96.01.42.35

fo.ddfip22@dgfip.finances.gouv.fr

SITE WEB LOCAL: <http://www.fo-dgfip-sd.fr/022/>

CTL 03-10-2022 : Déclaration liminaire

Madame la Présidente,

Cet été a vu l'adoption de la « loi portant mesures d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat » et de la loi de Finances rectificative 2022, dans un contexte national et international plein d'incertitudes. Malheureusement et une fois encore, ces mesures sont très loin de compenser l'inflation et notamment l'insuffisante revalorisation du point d'indice qui passe par pertes et profits les trop nombreuses années blanches...

C'est pourquoi la revalorisation des salaires, des traitements et des pensions demeure la priorité pour **Force Ouvrière**, d'autant qu'à ce jour, tout laisse à penser que la courbe de l'inflation va poursuivre sa progression.

Sur la question des retraites, **F.O.** réaffirme qu'elles ne doivent pas être une variable d'ajustement des finances publiques. Si le gouvernement persiste dans son projet de contre réforme avec un nouveau recul de l'âge de départ, l'allongement de la durée de cotisations et la remise en cause des régimes existants, alors la mobilisation et la grève dans l'unité la plus large seront à l'ordre du jour pour le **RETRAIT** de ce projet funeste.

Avec la présentation de la Loi de Finances pour l'année 2023, nos craintes se cristallisent à nouveau sur le devenir des emplois et des missions de notre administration. C'est encore **850 suppressions d'emplois** pour la DGFIP. Notre direction reste à nouveau exemplaire et conserve ainsi son titre de fournisseur d'emplois au sein de notre ministère.

Même moins, c'est encore trop !

Avant l'été, le Directeur Général avait lancé son grand remue-méninges, opération de communication censée permettre aux personnels de définir collectivement le contenu du prochain contrat d'objectif et de moyen. Loin de nous l'idée de refuser au Directeur général de s'adresser directement aux agents mais que voudrait-il savoir que nous ne lui ayons déjà dit ?

Que la poursuite des restructurations n'est plus possible ? Que les suppressions d'emplois sont insupportables ? Que les agents ne se retrouvent plus dans l'exercice quotidien de missions qu'ils continuent néanmoins de porter à bout de bras avec un sens du service public qui force le respect ? Que ce qui reste du réseau est complètement désorganisé ? Qu'un service public qui accueille de moins en moins de public n'est plus vraiment un service public ?

Fallait-il vraiment se lancer dans une telle opération pour comprendre que les préoccupations des agents sont claires : l'emploi, le pouvoir d'achat, l'exercice plein, entier et quotidien de toutes les missions, la reconnaissance concrète de leur engagement par la revalorisation des régimes indemnitaires et un plan de qualification ambitieux, l'amélioration effective des conditions de travail..,

Pour **F.O.-DGFIP**, nul besoin d'engager une pseudo concertation pour constater que les agents sont fatigués et qu'ils en ont **marre d'être exemplaires**. Quant au prétexte d'élaboration du nouveau contrat d'objectifs il y a fort à parier qu'il est d'ores et déjà prêt et qu'il va dans le sens d'évolutions déjà décidées et d'arbitrages budgétaires systématiquement défavorables pour les emplois de la DGFIP !

Pour l'heure, à force de suppressions d'emplois aveugles et de restructurations inconséquentes d'année en année, notre administration devient ingouvernable sur le terrain, le seul objectif étant de s'adapter à la baisse de moyens en abandonnant progressivement les missions... Voilà une bien triste ambition à peine plus de 10 ans après la création de la DGFIP...

Et ce n'est pas la démétropolisation, lot de consolation pour certains élus et bouée de sauvetage pour quelques collègues qui pourra sauver les apparences !

Le département des Côtes d'Armor subit depuis deux ans les effets délétères du NRP avec son lot de transferts d'emplois, de concentration de services, de grand chamboule tout généralisé !

Pour 2023, les projets de restructurations continuent.

Au 1^{er} janvier 2023, c'est la mise en place du SDIF à Saint-Brieuc, avec la création d'antennes, que votre prédécesseur a affirmé être pérennes. Cela signifie-t-il comme l'indique le dictionnaire petit Larousse, « **les rendre perpétuelles** » ?

Toujours à la même date, c'est la création à Rostrenen d'une antenne au SGC de Loudéac, suite au transfert de l'activité de la Trésorerie. **Antenne pérenne ou pas ?**

C'est également la fusion des secteurs d'assiette au SIP de Lannion avec un contrôleur et 6 agents au lieu de deux contrôleurs et 6 agents, le deuxième contrôleur se voyant attribué le traitement de certaines listes ILIAD et du CSP d'initiative. Est-ce la création d'une pseudo cellule CSP qui avait pourtant disparu suite au transfert au PCR ?

En conclusion **F.O.-DGFIP revendique,**

- le retrait pur et simple du Nouveau Réseau de Proximité qui continue de plus belle
- l'arrêt des suppressions d'emplois, restructurations et fermetures de sites
- le maintien de toutes les missions ainsi que de l'ensemble des services avec l'attribution des moyens en personnels.

F.O.-DGFIP avec la FGF FO, exige :

- le maintien d'une fonction publique statutaire de corps organisés en catégories, et à ce titre, le maintien des statuts particuliers.
- le maintien du code des pensions civiles et militaires ;
- une augmentation immédiate de 22 % du point d'indice pour un rattrapage de la perte du pouvoir d'achat depuis 2000.
- une revalorisation des remboursements de frais engagés dans le cadre professionnel (indemnités kilométriques, de nuitées et de repas) à hauteur de l'inflation.